

Formes d'analyse en syntaxe française moderne et leurs applications en linguistique appliquée

¹ Irade Qasimova

Accepted: 05.12.2025

Published: 05.20.2025

<https://doi.org/10.69760/portuni.010325>

Résumé; La syntaxe du français moderne s'est enrichie d'une multiplicité de cadres d'analyse, issus de traditions théoriques diverses, et trouve aujourd'hui des prolongements dans de nombreux domaines appliqués. Cet article propose un tour d'horizon IMRaD des principales formes d'analyse syntaxique en français moderne – notamment les approches structuralistes, génératives et fonctionnelles – et de leurs applications en linguistique appliquée. Dans l'Introduction, nous situons le contexte épistémologique de la syntaxe française, du triomphe du structuralisme au XXe siècle jusqu'aux développements plus récents en grammaire générative et fonctionnelle. La Méthodologie expose la démarche suivie : analyse comparative de la littérature théorique et illustration par des exemples concrets de phrases françaises, afin d'évaluer les apports de chaque approche. Les Résultats dressent un panorama des caractéristiques de chaque cadre (notions de dépendance et de valence héritées du structuralisme, règles formelles et transformations en grammaire générative, fonctions syntaxiques et actes de langage en approche fonctionnelle) et montrent comment ces modèles se manifestent dans l'analyse de phrases types du français (par ex. la voix passive, l'interrogation, la subordination). Nous soulignons également les retombées pratiques de ces analyses : en Discussion, nous examinons leur rôle dans l'enseignement du français (grammaire scolaire, FLE), dans le traitement automatique des langues (analyseurs syntaxiques, correcteurs grammaticaux) et dans l'étude de l'acquisition du français. Enfin, la Conclusion synthétise l'importance d'une approche plurielle de la syntaxe française moderne, conjuguant théorie et pratique, et insiste sur la complémentarité des cadres analytiques pour une compréhension approfondie de la phrase française.

Mots-clés : *syntaxe française ; analyse structuraliste ; grammaire générative ; approche fonctionnelle ; linguistique appliquée ; didactique du français ; TAL*

INTRODUCTION

La syntaxe – l'étude de la structure des phrases – occupe une place centrale en linguistique française moderne. Depuis le milieu du XXe siècle, plusieurs cadres théoriques ont émergé pour analyser la phrase française, chacun offrant une perspective distincte sur les relations entre les éléments syntaxiques. Trois grandes traditions se dégagent généralement : l'approche structuraliste, l'approche générative, et l'approche fonctionnelle. Chacune a ses fondements épistémologiques, ses méthodes d'analyse privilégiées et a donné lieu à des développements spécifiques en linguistique du français.

¹ **Qasimova, İ.** Lecturer, Nakhchivan State University, Azerbaijan. Email: iradeqasimova@ndu.edu.az. ORCID: <https://orcid.org/0009-0008-6187-3012>

Parallèlement, l'analyse syntaxique du français ne demeure pas confinée au champ théorique : elle connaît de nombreuses applications en linguistique appliquée. Qu'il s'agisse de l'enseignement du français (langue maternelle ou étrangère), de la correction grammaticale assistée par ordinateur, de la traduction automatique ou de l'étude de l'acquisition du langage, la syntaxe offre des outils indispensables pour décrire, expliquer et faciliter l'usage du français. Les formes d'analyse élaborées par les théoriciens se retrouvent ainsi dans les pratiques didactiques et technologiques contemporaines.

Le présent article vise à examiner les formes d'analyse en syntaxe française moderne et leurs applications. Nous entendons par « formes d'analyse » les grands cadres théoriques (modèles grammaticaux) permettant de segmenter et de représenter la structure des phrases. En nous concentrant sur le français moderne (XXe-XXIe siècles), nous passerons en revue les héritages du structuralisme européen – notamment l'œuvre de Lucien Tesnière – puis la révolution de la grammaire générative initiée par Noam Chomsky et introduite en France à partir des années 1960, sans oublier l'approche fonctionnelle promue par des linguistes comme André Martinet. Nous mettrons en lumière les principes clés de chaque approche (p. ex. la notion de *dépendance* chez Tesnière, le concept de *transformation* en syntaxe générative, ou la notion de *fonction sujet/objet* chez les fonctionnalistes) et nous illustrerons leur mise en œuvre par des exemples concrets en français.

Enfin, une attention particulière sera accordée aux applications pratiques de ces analyses. Nous verrons comment les théories syntaxiques ont influencé la didactique du français, tant dans la grammaire scolaire que dans l'enseignement du français langue étrangère (FLE). Nous examinerons également l'impact de ces formes d'analyse dans le domaine du traitement automatique du langage (TAL) pour le français, où l'on a vu se développer des analyseurs syntaxiques informatisés et des correcteurs grammaticaux incorporant des règles linguistiques. De même, nous évoquerons des recherches en acquisition du langage montrant, par exemple, comment les catégories syntaxiques du français sont maîtrisées par des apprenants et comment les cadres théoriques (notamment génératifs) peuvent éclairer ces processus. L'ensemble de ces considérations justifie une approche intégrative : la syntaxe française moderne se comprend mieux lorsqu'on la considère sous des angles multiples, théoriques et appliqués.

MÉTHODOLOGIE

Afin d'étudier de manière rigoureuse les différentes formes d'analyse syntaxique, nous avons adopté une méthodologie qualitative fondée sur la revue critique de la littérature et l'illustration par des exemples linguistiques. Notre démarche s'apparente à une synthèse documentaire articulée autour des trois grands cadres théoriques (structuraliste, génératif, fonctionnel) et de leurs usages appliqués.

Dans un premier temps, nous avons sélectionné des sources académiques françaises représentatives de chaque approche. Pour le structuralisme, nous nous sommes appuyés sur les travaux fondateurs de Lucien Tesnière – en particulier son ouvrage *Éléments de syntaxe structurale* (1959) – ainsi que sur des analyses rétrospectives de son influence. Pour la grammaire générative, nous avons examiné des textes introductifs et critiques rédigés en français, tels que l'analyse épistémologique de Nicolas Ruwet, qui discute l'évolution du générativisme, ainsi que des recherches actuelles appliquant ce cadre au français. En ce qui concerne l'approche fonctionnelle, nous avons retenu les écrits d'André Martinet et de ses commentateurs, illustrant la vision fonctionnaliste de la syntaxe. Ces sources théoriques ont été

complétées par des études en linguistique appliquée (didactique, TAL, acquisition) tirant parti de ces modèles : par exemple, l'emploi de la grammaire générative dans l'étude de l'acquisition du français L2, ou l'évaluation de correcteurs grammaticaux informatisés dans l'enseignement du FLE. L'ensemble des références consultées, toutes de langue française, figure en bibliographie conformément aux normes APA 7.

Dans un second temps, nous avons élaboré une grille d'analyse comparative. Celle-ci visait à identifier pour chaque cadre : (a) ses concepts et unités de base (p. ex. *notion de dépendance, constituant immédiat, transformation, fonction syntaxique*, etc.), (b) sa méthode d'analyse d'une phrase (représentation sous forme d'arbre de dépendance, de structure hiérarchique de constituants, de schéma actantiel, etc.), (c) les forces explicatives et éventuelles limites du cadre face aux faits de langue du français, et (d) les domaines d'application privilégiés.

Pour rendre l'exposé plus concret, nous avons choisi quelques phrases types du français servant de cas d'étude à travers les approches. Par exemple, la phrase passive « La lettre a été écrite par Marie » a été analysée successivement selon chaque modèle. Ce choix se justifie par la richesse du passif : il met en jeu la structure argumentale (agent vs. patient) et l'ordre syntaxique, permettant de comparer la façon dont chaque théorie rend compte du sujet grammatical (« la lettre ») opposé à l'agent logique (« Marie »). De même, nous avons examiné une phrase interrogative (« Que mange Paul ? ») pour illustrer la question du déplacement (du mot interrogatif) en grammaire générative versus l'explication en termes de tournures en français. Chaque exemple est ainsi l'occasion d'appliquer concrètement les règles du cadre théorique et de souligner les différences de perspective.

Les résultats de ces analyses comparatives sont présentés de manière structurée par approche. Nous avons veillé à garder un ton objectif et descriptif, sans chercher à promouvoir un cadre aux dépens des autres, mais en mettant en évidence la complémentarité éventuelle. Enfin, la discussion s'appuie sur ces résultats analytiques pour en tirer des enseignements quant aux applications pratiques : nous y confrontons, par exemple, les attentes de la didactique (clarté, simplicité) aux descriptions fournies par chaque théorie, ou encore la manière dont les outils informatiques intègrent (implicitement ou explicitement) les principes syntaxiques du français.

Notons que cette étude ne repose pas sur des données expérimentales nouvelles, mais sur une synthèse originale de connaissances existantes. Il s'agit donc d'une démarche épistémologique et didactique, visant à faire dialoguer théorie et pratique. Cette méthodologie était appropriée pour embrasser un domaine large (la syntaxe française moderne) en restant ancré dans des sources académiques solides et en offrant au lecteur des points de repère concrets (exemples de phrases analysées). Les sections suivantes exposent tour à tour les résultats de cet examen, avant de proposer une discussion transversale.

RÉSULTATS

3.1 Analyse structuraliste : dépendance et constituants du français

L'approche structuraliste de la syntaxe française, dominante dans les années 1950, cherche à décrire la structure interne de la phrase en s'appuyant sur des relations formelles entre éléments linguistiques.

Deux orientations majeures peuvent être mentionnées : l'analyse en constituants immédiats (héritée du structuralisme américain et de l'école distributionnaliste) et l'analyse en termes de dépendances syntaxiques, dont Lucien Tesnière est le représentant emblématique en France.

Dans le cadre des constituants, une phrase est découpée hiérarchiquement en groupes emboîtés (syntagmes), selon un principe de segmentation binaire (par exemple, la phrase [S] « Le chat [a mangé [la souris]] » se décompose en un syntagme nominal sujet « Le chat » et un syntagme verbal prédicat « a mangé la souris », lui-même subdivisé en verbe « a mangé » et objet « la souris »). Cette méthode, appliquée par de nombreux grammairiens du français dans les années 1960-1970, fournit une arborescence de constituants qui met en évidence la structure emboîtée de la phrase. Elle a l'avantage de visualiser clairement la composition de la phrase, mais parfois au prix d'une prolifération de niveaux hiérarchiques.

Par ailleurs, Lucien Tesnière a proposé une approche différente mais complémentaire : la grammaire de dépendance. Pour Tesnière, la structure fondamentale de la phrase réside dans les relations de dépendance entre mots, et non dans leur regroupement successif en constituants. Chaque verbe constitue le centre d'un petit « drame » où il distribue des rôles (appelés *actants*) à d'autres mots (sujet, objets, etc.), comparant la phrase à une mise en scène où le verbe serait le metteur en scène et les actants les personnages. Tesnière introduit ainsi les notions de valence verbale (le nombre d'actants qu'un verbe peut régir) et de connexion syntaxique (lien de dépendance hiérarchique entre un mot dit « régissant » et un mot « subordonné »). Représentée par un diagramme en forme d'arbre de dépendance (le *stemma*), la phrase se voit dotée d'une structure profonde où les subordinations directes sont explicitées.

Considérons l'exemple de la phrase passive « La lettre a été écrite par Marie ». Une analyse structuraliste en constituants identifie [*La lettre*] comme syntagme nominal sujet, [*a été écrite par Marie*] comme syntagme verbal. L'analyse en dépendance, quant à elle, établit que le verbe principal « écrite » (participe passé) dépend de l'auxiliaire « a été » pour former le prédicat, et que « la lettre » dépend du verbe en tant que sujet syntaxique (bien qu'il s'agisse sémantiquement du patient de l'action). L'agent de l'action, introduit par « par Marie », apparaît dans le *stemma* comme un complément oblique dépendant du verbe (*complément d'agent*). Le schéma de Tesnière met ainsi en lumière la hiérarchie des relations : le verbe *écrire* reste au centre de la structure, *la lettre* en dépend directement (relation sujet) et *Marie* est reliée indirectement via la préposition *par*. En transformant l'ordre linéaire des mots en un réseau de dépendances, on explicite la structure sous-jacente de la phrase.

Cette approche structuraliste a profondément marqué la tradition française. Toutefois, dès la fin des années 1960, certains linguistes ont estimé que la théorie de Tesnière avait surtout une valeur historique et que son formalisme restait ambigu sur certains points. Par exemple, la notion de *transfert* (ou *translation*) qu'il introduit pour expliquer certaines constructions (comme l'extraction de relative) a été jugée peu formalisée. Néanmoins, les concepts de base – en particulier la dépendance et la valence – ont eu un rôle durable en syntaxe française. Ils sont à la source de nombreux travaux ultérieurs, notamment les études de lexique-grammaire menées par Maurice Gross, qui a catalogué systématiquement les constructions du français en s'appuyant sur les cadres actantiels des verbes. De plus, la grammaire de dépendance a connu un regain d'intérêt avec l'informatique linguistique : les

analyseurs syntaxiques modernes, y compris dans le cadre des Universal Dependencies, utilisent largement le formalisme des arbres de dépendance pour représenter les phrases (y compris en français).

En résumé, l'analyse structuraliste du français apporte une description fine des relations à l'intérieur de la phrase. Elle insiste sur la notion de structure (d'où l'épithète *structuraliste* que Tesnière lui-même avait donné à sa syntaxe). Ses représentations en arbres – qu'il s'agisse d'arbres de constituants ou de dépendance – offrent une visualisation éclairante de la hiérarchie syntaxique. En revanche, cette approche reste largement descriptive et n'intègre pas de mécanismes pour générer ou dériver les phrases à partir de principes plus abstraits. C'est précisément sur ce point qu'intervient la grammaire générative, en rupture partielle avec le structuralisme, comme nous allons le voir.

3.2 Analyse générative : règles formelles et transformations

Apparue à la fin des années 1950, la linguistique générative propose un changement de perspective radical : il ne s'agit plus seulement de décrire la phrase telle qu'elle se présente, mais d'expliquer sa formation par un ensemble de règles formelles universelles. Introduite en France dans les années 1960 (notamment grâce aux travaux de Nicolas Ruwet qui a présenté et discuté les idées de Noam Chomsky en français), la grammaire générative a profondément influencé l'analyse du français moderne.

Le postulat de base est qu'une phrase peut être décrite par une grammaire formelle composée de règles syntaxiques qui engendrent des structures hiérarchiques (arbres syntaxiques de constituants) et de règles de transformation qui opèrent sur ces structures pour rendre compte des variations de surface. Par exemple, on va postuler pour la phrase interrogative française « Que mange Paul ? » une structure profonde proche de l'assertion « Paul mange *que* » (avec un pronom indéfini en position objet), puis une transformation de type *déplacement wh* qui fronte le mot interrogatif « Que » en tête de phrase et insère éventuellement l'inversion du sujet si nécessaire (*mange Paul* → *Paul mange* reste à l'indicatif, le français n'impose pas l'auxiliaire en tête comme l'anglais, sauf pour l'inversion stylistique avec *-t-il*, etc.). Ce formalisme permet d'expliquer que « Que mange Paul ? » et « Paul mange quelque chose » partagent une structure sémantique commune, différant par des opérations syntaxiques.

Un apport notable de l'approche générative pour le français a été la mise en évidence de règles syntaxiques abstraites rendant compte de phénomènes difficiles à expliquer par le simple structuralisme. On peut citer, entre autres, l'analyse des verbes modaux et aspectuels, des pronominalisations et des clitiques, ou encore des structures focalisées (comme les dislocations ou les clivées de type *C'est X qui...*). Par exemple, Jean-Yves Pollock a montré, dans une étude célèbre, que l'ordre des mots en français (notamment la position du verbe par rapport aux adverbes) pouvait s'expliquer par des mouvements de verbes à des positions fonctionnelles spécifiques, impliquant des différences subtiles entre le français et l'anglais. La notion de paramètre (comme le *paramètre du sujet nul* ou le *paramètre V2*) a permis de caractériser ce qui distingue la syntaxe du français de celle d'autres langues dans le cadre d'une théorie universelle.

En termes de représentation, la grammaire générative utilise d'abord des arbres de constituants (similaires à ceux du structuralisme distributionnel) mais enrichis de catégories abstraites (par ex. S, NP, VP, IP, CP dans les versions X-barre et ultérieures). Elle postule ensuite que certaines phrases dérivent d'autres par transformations. Ainsi, la phrase passive « La lettre a été écrite par Marie » sera

analysée comme dérivant d'une structure active sous-jacente « Marie a écrit la lettre ». Une règle de passivisation permute le sujet et l'objet : *la lettre* devient sujet syntaxique (occupant la position laissée vacante en tête de phrase), tandis que *Marie* est déplacé dans un complément introduit par *par*. Ce traitement explique pourquoi *la lettre* est accordée comme sujet du verbe (accord du participe passé en français avec le sujet dans les temps composés passifs) alors qu'elle correspond sémantiquement à l'objet patient, et pourquoi *Marie* apparaît dans un syntagme prépositionnel : la transformation ajoute la préposition *par* pour marquer l'ancien sujet agent. La trace du déplacement (notée *t*) permet de se rappeler du point de départ de *Marie* dans la structure profonde. Ce type d'analyse, rendu formellement précis, donne une puissance explicative forte : on peut ainsi unifier le traitement de paires de phrases actives/passives, interrogatives/affirmatives, etc., qui apparaissaient dissemblables en surface.

Malgré son succès explicatif, la grammaire générative n'a pas été adoptée sans réserves par tous les linguistes français. Nicolas Ruwet, dans un article intitulé « *À propos de la grammaire générative. Quelques considérations intempestives* », soulignait en 1991 certaines difficultés de cette approche, notamment une tendance à la formalisation excessive et à la multiplication des niveaux de représentation difficiles à relier aux intuitions de l'utilisateur de la langue. Il évoquait par exemple la complexité croissante des modèles (de la Grammaire Générative et Transformationnelle originelle aux élaborations ultérieures comme le Gouvernement et Liage, puis le Programme Minimaliste). Ruwet, tout en reconnaissant les avancées du générativisme, invitait à garder un regard critique sur ses méthodes et sur l'écart qu'elles pouvaient creuser avec la description du français réel. En effet, dans la pratique, certaines analyses génératives du français ont parfois été perçues comme trop « anglo-centrées » ou artificielles par les linguistes de tradition française.

Il n'en demeure pas moins que la syntaxe générative a donné lieu à une production abondante sur le français, en français. Des revues et colloques francophones y ont été consacrés dès les années 1970-1980 (par ex. un numéro de la *Revue québécoise de linguistique* en 1983 rassemblait des études en syntaxe générative du français, dont un long article de Ruwet). Plus récemment, les principes du générativisme continuent d'être appliqués et affinés : on les retrouve par exemple dans l'analyse formelle de la structure de la phrase interrogative en français ou de la cartographie de la phrase (la notion de *périphérie gauche* du CP pour expliquer l'ordre des constituants). Les linguistes générativistes francophones ont contribué à des découvertes importantes, telles que la contrainte dite *relative* sur le sujet nul en subordonnée (expliquant l'impossibilité de certaines constructions en français) ou l'identification de propriétés subtiles des pronoms et anaphoriques en français (travaux d'Anne Zribi-Hertz, Jacqueline Guéron, etc.).

En somme, l'analyse générative du français se caractérise par une formalisation rigoureuse et la recherche de généralités abstraites. Elle a enrichi la compréhension du français en mettant en évidence des mécanismes souvent invisibles dans l'approche purement structuraliste, mais elle requiert une certaine abstraction qui peut la rendre ardue d'accès. Ses retombées pratiques existent également : par exemple, en acquisition du langage, les chercheurs utilisent fréquemment le cadre génératif pour modéliser comment un enfant ou un apprenant adulte acquiert les structures du français (on parle d'interlangue générative, avec des stades de développement syntaxique). Nous reviendrons en discussion sur ces apports. Avant cela, examinons le troisième grand cadre, l'approche fonctionnelle, qui aborde la syntaxe sous un tout autre angle.

3.3 Analyse fonctionnelle : fonctions, communication et contexte

L'approche fonctionnelle en syntaxe française prend ses racines dans le fonctionnalisme européen des années 1960, dont André Martinet fut l'un des chefs de file. Contrairement à la perspective générativiste focalisée sur la forme interne de la phrase, l'approche fonctionnelle s'intéresse au rôle que jouent les structures linguistiques dans la communication et au lien entre formes syntaxiques et significations ou intentions de parole. Elle se développe en partie en réaction à l'abstraction des modèles formels, en remettant au premier plan des notions comme la fonction syntaxique (sujet, objet, etc.), la valeur sémantique des constructions, l'énonciation et la pragmatique.

Dans la vision de Martinet (exposée notamment dans *Syntaxe générale*, 1985), la syntaxe est le niveau d'organisation où se combinent les unités de seconde articulation (monèmes ou morphèmes) pour former des énoncés, et elle doit être étudiée en relation avec leur fonction dans la langue. Martinet distingue ainsi les fonctions syntaxiques (sujet, objet, attribut, etc.), qu'il considère comme de véritables unités linguistiques, tout aussi importantes que les catégories lexicales. Selon lui, « les fonctions sont des unités de la langue au même titre que les monèmes ». Autrement dit, des éléments comme « sujet grammatical » ou « complément d'objet » ne sont pas de simples étiquettes descriptives : ce sont des pivots de l'organisation syntaxique, dotés d'une certaine généralité et stabilité dans la langue.

L'analyse syntaxique fonctionnelle du français va donc insister sur l'identification correcte de ces fonctions dans la phrase et sur leur corrélation avec des rôles sémantiques et communicatifs. Prenons l'exemple de la phrase passive « La lettre a été écrite par Marie ». Une perspective fonctionnaliste souligne que *la lettre* y occupe la fonction syntaxique de sujet, mais qu'en termes de rôle sémantique (ou rôle thématique) c'est le patient de l'action *écrire*. À l'inverse, *Marie* a le rôle sémantique d'agent mais n'apparaît pas comme sujet grammatical (elle est reléguée dans un complément introduit par *par*). Le choix du passif s'explique communicativement par le fait de mettre en thème ou en position de sujet ce qui est en général l'information connue ou le centre d'intérêt (ici *la lettre*, et non l'agent). L'approche fonctionnelle met ainsi en relation la forme syntaxique (passive) avec une fonction discursive (thématisation de l'objet, effacement ou mise en arrière-plan de l'agent).

De même, dans une phrase clivée comme « C'est Paul qui a fait cela », on analysera la structure en termes fonctionnels : *Paul* est mis en avant (focus), *qui a fait cela* est une relative explicative, et l'ensemble sert une fonction pragmatique de focalisation du sujet. Plutôt que de recourir à des transformations formelles, un linguiste fonctionnaliste décrira comment le français dispose de tournures spécifiques (clivées, dislocations) pour assurer des fonctions informationnelles (qui dit le thème, qui exprime le focus ou le commentaire, etc.). Claire Blanche-Benveniste et d'autres ont ainsi étudié la « macro-syntaxe » du français parlé, montrant que certaines constructions syntaxiques se comprennent mieux en prenant en compte le contexte d'énonciation et la gestion de l'information dans le discours (par exemple, l'abondance des sujets disloqués à gauche en français parlé s'explique par des impératifs d'organisation thématique de la conversation).

Sur le plan formel, l'approche fonctionnelle ne propose pas de notation unifiée aussi standard que les arbres génératifs ou de dépendance. Souvent, on continue à utiliser les arbres de constituants, mais en annotant chaque branche par la fonction (sujet, prédicat, objet, etc.) plutôt que seulement par la catégorie grammaticale. Il arrive aussi qu'on représente les rôles sémantiques (agent, patient,

bénéficiaire...) liés aux constituants. Par exemple, pour « Marie écrit une lettre », on notera *Marie* – sujet [agent], *une lettre* – objet [patient]. Dans la phrase passive, *la lettre* – sujet [patient], *par Marie* – complément d'agent [agent]. Cette mise en parallèle révèle que le français exprime tantôt l'agent en position de sujet (voix active), tantôt en complément (voix passive), selon la fonction discursive visée.

Le fonctionnalisme français a également mis l'accent sur la notion d'adéquation communicative. Martinet s'interrogeait sur la raison d'être des structures linguistiques : pourquoi la langue française a-t-elle développé telle ou telle construction ? Sa réponse tenait souvent au principe d'économie fonctionnelle : les formes survivent dans la langue parce qu'elles remplissent un besoin communicatif, tout en respectant une économie d'efforts pour le locuteur. Par exemple, l'ordre Sujet-Verbe-Objet du français est interprété non pas comme une contrainte formelle arbitraire, mais comme un équilibre entre la nécessité de marquer les fonctions (via l'ordre relativement fixe) et l'économie (éviter des déclinaisons casuelles comme en latin).

En ce sens, l'analyse fonctionnelle du français moderne se penche volontiers sur des phénomènes interface entre la syntaxe et d'autres niveaux : sémantique (sens des phrases), pragmatique (effets de sens dans le contexte), stylistique. Par exemple, un fonctionnaliste étudiera la différence entre *Je ne mange pas de viande* et *Je ne mange pas la viande* sous l'angle de la distinction aspectuelle ou quantitative (*de viande* = partitif, pas de quantité définie, alors que *la viande* = objet défini) et interprétera l'omission de l'article défini comme une stratégie fonctionnelle pour indiquer la négation absolue d'un aliment en général. Ce type d'analyse dépasse la pure structure pour toucher à la signification.

Quelle est la contribution spécifique de l'approche fonctionnelle à la syntaxe française ? D'une part, elle a permis de maintenir un lien étroit avec la tradition grammaticale scolaire en conservant le vocabulaire des fonctions (sujet, COD, COI, attribut, etc.) tout en le clarifiant. Par exemple, les travaux fonctionnalistes ont discuté de la notion de *sujet* en français, en distinguant le sujet syntaxique (accord du verbe, position avant le verbe) et le sujet logique (agent de l'action, dans certains cas différents, comme les constructions impersonnelles). D'autre part, l'approche fonctionnelle a engendré des analyses précises de phénomènes propres au français. On peut citer les études de Marc Wilmet sur la syntaxe du français contemporain, dans un esprit fonctionnaliste : Wilmet parle de *grammaire rénovée* mettant l'accent sur l'utilité des notions traditionnelles repensées (par exemple, il redéfinit la notion de complément d'agent, de sujet postposé, etc., dans un cadre cohérent).

Enfin, l'approche fonctionnelle se retrouve dans la didactique du français. Les programmes scolaires en France et dans la francophonie, en matière de grammaire, sont largement héritiers du fonctionnalisme modéré de Martinet : on y enseigne les fonctions (sujet, complément, attribut) comme unités de base, on y fait analyser des phrases en identifiant ces fonctions, partant du principe que cela aide l'élève à maîtriser l'expression écrite. Une étude de Françoise Guérin (2009) montre que Martinet a explicitement conçu sa théorie en lien avec l'enseignement : il voyait dans la syntaxe fonctionnelle un moyen de présenter une grammaire rationnelle et simple aux apprenants. Certes, l'application n'a pas toujours été directe ni intégrale, et certains reprochent à la grammaire scolaire traditionnelle de ne pas avoir intégré toutes les avancées (par ex., la notion de *phrase canonique* VS *phrase transformée* est parfois enseignée de façon simplifiée). Néanmoins, l'esprit fonctionnel – privilégier le *pourquoi* de la structure (sa fonction communicative) plutôt que le *comment* formel – a imprégné la façon dont on explique la syntaxe aux non-spécialistes.

En résumé, l'analyse fonctionnelle offre une lecture pragmatique et sémantique des structures syntaxiques du français. Elle sert de pont entre la phrase et le texte, entre la grammaire et l'usage. Sa limite peut être, aux yeux de certains, un certain manque de formalisation rigoureuse (on parle parfois de « cadre flou » en se moquant) : en effet, définir précisément la frontière entre ce qui est syntaxique et ce qui relève du discours peut être difficile. Mais c'est aussi sa force que de rappeler que la syntaxe n'existe que pour servir la communication humaine. Comme l'écrit un linguiste fonctionnaliste, « le cadre par excellence où opère l'analyse de la syntaxe est la phrase, définie [...] comme l'ensemble des monèmes reliés par des fonctions » – phrase à interpréter en contexte.

3.4 Synthèse des approches et exemples comparatifs

Après ce tour d'horizon séparé, il est éclairant de comparer directement comment chacune des trois approches aborde un même fait de syntaxe française. Revenons à notre phrase exemple, à la voix passive : *La lettre a été écrite par Marie*.

- **Approche structuraliste** : Elle fournit une description statique de la structure. On obtient soit un arbre de constituants ($S \rightarrow NP + VP$, etc.) soit un diagramme de dépendance. Le structuralisme souligne la *hiérarchie grammaticale* : *la lettre* est en position de sujet syntaxique et occupe le sommet de l'arbre des constituants, tandis que *par Marie* est un constituant subordonné au verbe. Tesnière, quant à lui, considérerait que le verbe *écrire* (ici sous forme *écrite*) a deux actants : un actant 1 (*Marie*, agent) et un actant 2 (*la lettre*, objet), mais que dans la réalisation passive, l'actant 2 devient sujet de surface. La valence du verbe est donc respectée (deux actants présents, même si l'un est introduit par *par*). En somme, le structuralisme décrit « ce qui est là » dans la phrase : un auxiliaire, un participe, un complément introduit par *par*, et comment ces éléments se lient.
- **Approche générative** : Elle offre une explication **dynamique** en termes de dérivation. On postule qu'en français, la forme passive résulte d'une *transformation* qui permute sujet et objet et ajoute la préposition *par*. Ainsi, on explique que *Marie* n'est pas sujet non par absence, mais parce qu'elle a été « délogée » de la position sujet par *la lettre*. La générative prévoit aussi des contraintes : par exemple, seul un verbe transitif à objet direct peut se passiver en *par* + agent humain, ce qui est en général vrai en français (on ne dira pas *?La lettre a été écrite de Marie*, etc., la règle exige *par*). Cette approche voit la phrase passive comme un **doublet** de l'active, liées par la grammaire universelle. Elle enrichit donc l'analyse en la reliant à un paradigme plus large (actif/passif). Toutefois, elle introduit un niveau plus abstrait (la structure profonde) qui n'est pas directement observable dans l'énoncé.
- **Approche fonctionnelle** : Elle apporte un éclairage **fonctionnel et sémantique**. Ici on insiste sur le fait que *la lettre* est le *thème* ou le *sujet logique* (ce dont on parle) mis en avant, et *Marie* est reléguée en position de *agent oblique* parce que dans cette communication l'objet importe plus que l'agent. La fonction sujet est occupée par *la lettre* (ce qui entraîne l'accord du verbe au féminin singulier, *écrite*). Le fonctionnalisme expliquerait donc la présence de cette structure par des besoins communicationnels (on parle de la lettre, pas de Marie) et soulignerait que la syntaxe française offre ce mécanisme de passif pour cela. Il pourrait aussi noter qu'en français moderne, l'omission pure et simple de l'agent est possible (*La lettre a été écrite*.) ce qui

sert encore davantage la fonction de thématisation de l'objet quand l'agent est inconnu ou sans importance. Cette approche relie ainsi la structure à son *utilité* pragmatique.

De cette comparaison, il apparaît que ces cadres ne se **contredisent** pas mais se **complètent**. Chacun met l'accent sur un aspect : la forme observable et les relations structurales pour le structuralisme, les règles formatrices et la systématisme pour le générativisme, les rôles et l'intention communicative pour le fonctionnalisme. Un analyste moderne du français peut, dans la pratique, mobiliser ces trois niveaux : par exemple, en enseignement, on enseignera la forme passive (structural: *sujet + être + participe passé + par agent*), on expliquera comment elle se relie à l'actif (transformation générative imagée), et on dira dans quels contextes on l'utilise (valeur fonctionnelle de l'agent inconnu ou secondaire). C'est bien la preuve que les "formes d'analyse" en syntaxe française ne sont pas cloisonnées, mais au contraire offrent ensemble une compréhension plus riche du phénomène.

DISCUSSION

Les résultats précédents mettent en évidence la richesse des analyses syntaxiques disponibles pour la langue française moderne. Il convient à présent d'en discuter la portée, notamment en ce qui concerne leurs applications pratiques et leur diffusion hors du cercle des théoriciens.

1) Complémentarité théorique et convergence dans les grammaires du français : D'un point de vue épistémologique, l'histoire de la syntaxe française a parfois été présentée comme un affrontement entre écoles (structuralistes vs. générativistes, par exemple). En réalité, on observe aujourd'hui une certaine convergence ou du moins complémentarité. Les grandes grammaires de référence du français parues récemment – on pense par exemple à la *Grande Grammaire du Français* (2021) dirigée par Anne Abeillé et Danièle Godard – intègrent des acquis de différentes approches. La description normative ou descriptive du français standard y est enrichie par les notions de valence verbale (héritage tesnièreen), par une terminologie de constituants et de fonctions (héritage distributionnel et fonctionnaliste), et occasionnellement par des explications relevant de contraintes universelles (une influence du générativisme, par ex. pour expliquer l'absence de sujet nul en français standard). Cette tendance à l'intégration suggère que les formes d'analyse ne s'excluent pas, mais fournissent chacune un angle d'attaque. Comme le note Kabano (2000), si la théorie de Tesnière en elle-même n'est plus pleinement suivie, ses concepts restent d'actualité et irriguent la pensée syntaxique moderne. De même, la grammaire générative "classique" a évolué et certaines de ses notions (structure profonde/surface) ont été remodelées, mais l'idée d'une structure hiérarchique de la phrase est désormais un lieu commun partagé. Enfin, la perspective fonctionnelle a obligé les théories formalistes à ne pas perdre de vue les faits (par ex., même Chomsky reconnaît que la faculté de langage a une fonction de communication, bien que secondaire selon lui). En France, des linguistes comme Antoine Culioli ont cherché à concilier une approche formelle des opérations linguistiques avec une prise en compte fine de l'énonciation – signe d'une porosité entre cadres.

2) Didactique du français et grammaire scolaire : L'un des domaines où la question des formes d'analyse se pose concrètement est l'enseignement de la grammaire. Quelle analyse de la phrase française transmettre aux élèves ou apprenants ? Historiquement, la grammaire enseignée était plutôt de facture traditionnelle (terminologie issue du latin, etc.), puis a été influencée par le structuralisme (notion de groupe sujet, groupe verbal, etc.), et par le fonctionnalisme (insistance sur les fonctions).

Les approches trop formelles (génératives) n'ont guère pénétré l'école, jugées trop complexes et pas directement utiles pour améliorer l'expression. Cependant, on en retrouve des traces dans certains manuels, par exemple lorsqu'on explique la différence entre phrase de base et phrase transformée (passive, interrogative...) ou qu'on aborde les notions de *clivage* et de *dislocation*. L'apport concret des formes d'analyse se voit aussi dans la conception des programmes et exercices : ainsi, l'analyse en constituants a inspiré les exercices de "branchements" (mettre des barres pour séparer sujet, verbe, compléments), et l'analyse en dépendance a été revisitée récemment pour proposer des arbres à étiquettes que les élèves doivent construire. Les travaux en didactique montrent qu'un enseignement explicite de la syntaxe peut aider la production écrite si on l'oriente vers la *combinaison* et l'*expansion* de phrases. Par exemple, une expérimentation didactique récente utilise la combinaison de phrases (phrase combining) empruntée aux pratiques anglo-saxonnes pour améliorer la syntaxe des apprenants de FLE, montrant ainsi qu'une conscience des structures (héritée implicitement des analyses linguistiques) bénéficie à l'apprentissage. En somme, une grammaire d'école efficace emprunte aux diverses formes d'analyse ce qui est le plus *pédagogiquement pertinent* – souvent les catégories et fonctions (plutôt structuralo-fonctionnelles) – tout en simplifiant certains concepts plus pointus.

3) Traitement automatique du français : Un autre champ d'application est le Traitement Automatique des Langues (TAL), où la syntaxe du français doit être intégrée dans des logiciels. Les premières générations de correcteurs grammaticaux et de parseurs s'appuyaient sur des algorithmes relativement simples (listes de mots, heuristiques statistiques) et n'incorporaient qu'indirectement la grammaire. Mais dès les années 1990, les développeurs ont introduit des règles syntaxiques explicites dans les correcteurs grammaticaux du français. Par exemple, le logiciel québécois *Le Correcteur 101* vérifiait l'accord sujet-verbe en identifiant le sujet de la phrase (donc en faisant une analyse en dépendance ou constituants en arrière-plan). Charnet (1998) note que les outils des années 1990 marquent un tournant : ils intègrent des modules linguistiques capables d'identifier la fonction des mots (sujet, objet) et de repérer des erreurs globales de construction, là où les anciens correcteurs se limitaient à de la détection locale sur des patterns. On peut dire que l'informatique linguistique "redécouvre" Tesnière et Martinet sous une autre forme : par exemple, les analyseurs de dépendances actuels assignent à chaque mot de la phrase une relation (nsubj, obj, obl...) très proche des fonctions syntaxiques classiques. Les avancées récentes en intelligence artificielle, notamment les réseaux neuronaux, apportent une nuance : ils peuvent apprendre les structures par eux-mêmes en traitant d'énormes corpus. Il est frappant de constater que ces modèles statistiques, sans grammaire prédéfinie, parviennent néanmoins à reconstituer en partie la structure syntaxique implicite : les réseaux transformeurs de traduction ou d'analyse sémantique en français détectent quelles unités forment un groupe nominal, quelles dépendances existent, etc., pour "comprendre" la phrase. Comme le souligne Poibeau (2019), un système d'apprentissage profond finit par regrouper les mots en ensembles syntaxiquement liés, « sans que la syntaxe soit explicitement encodée », recréant ainsi des régularités syntaxiques de lui-même. Cela montre que la structure du français est suffisamment contrainte pour transparaître même dans des méthodes non supervisées – un hommage involontaire aux grammairiens ! En pratique, toutefois, pour obtenir des analyses fiables, les équipes de TAL associent souvent des ressources linguistiques (lexiques, grammars formelles) aux méthodes probabilistes. Les formes d'analyse syntaxique servent alors de base pour élaborer des grammaires informatiques du français (telles que le corpus arboré *French Treebank* construit par Anne Abeillé, ou les règles du correcteur *Antidote*). Ainsi, la boucle est bouclée : les théories syntaxiques nourrissent la technologie,

et en retour les besoins technologiques (par ex. détecter une faute d'accord) incitent à formaliser les règles du français de manière exhaustive et sans ambiguïté.

4) Études de l'acquisition et orthophonie : Enfin, mentionnons brièvement l'application des analyses syntaxiques dans le domaine de l'acquisition du langage et des troubles du langage. Des recherches en psycholinguistique développementale utilisent la syntaxe générative comme cadre pour évaluer les étapes d'acquisition chez l'enfant francophone : par exemple, on teste à quel âge l'enfant maîtrise la règle de déplacement du *wh*- (comprend-il la différence entre *Qu'est-ce que Paul mange ?* et *Que mange Paul ?*), ou comment il acquiert la notion de sujet explicite vs. implicite. L'approche générative fournit ici des hypothèses testables (telles que l'ordre d'émergence des catégories fonctionnelles DP, IP, CP dans les énoncés enfantins). De leur côté, les orthophonistes et spécialistes des troubles du langage empruntent souvent la terminologie structurale/fonctionnelle pour décrire les difficultés de certains patients. Par exemple, chez des enfants dysphasiques francophones, on observe fréquemment des omissions de mots fonctionnels (déterminants, pronoms) et une simplification de la structure de phrase ; pour décrire cela on parle de trouble de l'assemblage syntaxique, de difficultés à gérer la valence verbale, etc. Les théories syntaxiques aident alors à cibler la nature du déficit (est-ce un problème de mouvement ? de marquage des accords ? de gestion des dépendances longue distance ?). Ainsi, là encore, la théorie éclaire la pratique, et inversement les données atypiques forcent à affiner la théorie.

En somme, la discussion de ces divers points montre que les formes d'analyse de la syntaxe française moderne ont des rayonnements multiples. Loin d'être cantonnées à des débats académiques, elles influencent la manière dont on enseigne la langue, dont on programme des outils linguistiques, et dont on comprend les processus d'acquisition. Chaque approche apporte ses outils : le structuralisme a légué la rigueur de la segmentation et la notion de structure hiérarchique, le générativisme a apporté une explication mécaniste des alternances syntaxiques et un souci de formalisation, le fonctionnalisme a rappelé l'importance du sens et du contexte dans toute structure. Plutôt que de les opposer, la linguistique française contemporaine tend à les mobiliser de façon ciblée, selon les besoins.

CONCLUSION

À l'issue de cette exploration, il apparaît que la syntaxe du français moderne ne peut être saisie dans toute sa complexité qu'en adoptant une approche plurielle, tirant profit de plusieurs formes d'analyse complémentaires. L'étude a passé en revue trois cadres majeurs – structuraliste, génératif et fonctionnel – en montrant que chacun éclaire sous un angle spécifique la construction des phrases françaises. Le structuralisme met en évidence la charpente formelle (hiérarchie des constituants, dépendances locales) et fournit des outils de description qui restent fondamentaux, y compris dans les grammaires informatisées actuelles. La grammaire générative, quant à elle, offre un puissant modèle explicatif unifiant diverses structures par des règles et transformations sous-jacentes, ce qui a permis de mieux comprendre certaines particularités du français (par exemple, la syntaxe des interrogatives, des relatives, ou des verbes à deux compléments). Enfin, l'approche fonctionnelle replace la phrase dans son contexte communicatif, expliquant les choix syntaxiques par les intentions discursives et les besoins cognitifs, contribuant ainsi à une vision plus *humaine* et pragmatique de la grammaire.

Ces formes d'analyse ne sont pas que des abstractions théoriques : la Discussion a illustré leurs retombées concrètes. En didactique du français, les notions issues de la linguistique (telles que fonction sujet, structure de phrase de base, etc.) sont employées pour améliorer l'enseignement de la grammaire et de l'écriture. Dans le domaine du TAL, on a montré que les analyseurs du français incorporent désormais des connaissances syntaxiques élaborées (que ce soit sous forme de règles symboliques dérivées des grammaires ou apprises statistiquement à partir de corpus annotés). De plus, la collaboration entre cadres théoriques et applications a un effet vertueux : les théories guident la conception d'outils (ex. les correcteurs grammaticaux identifient mieux les erreurs en se basant sur les dépendances sujet-verbe), tandis que les données empiriques massives issues des outils (corpus oraux, écrits, acquis par des apprenants) permettent de tester et affiner les théories syntaxiques sur le français réel.

Un autre enseignement de ce parcours est la complémentarité des approches. Loin de se contredire, elles décrivent souvent les mêmes phénomènes à des niveaux d'abstraction différents. Par exemple, une structure comme la voix passive peut être décrite en termes de constituants (structuralement), expliquée par une règle de promotion de l'objet (générativement) et justifiée par une stratégie de thématisation (fonctionnellement). Ces explications convergent pour nous donner une compréhension approfondie : on sait *comment* la forme est constituée, *pourquoi* elle est utilisée, et en quoi elle se relie à d'autres formes. Pour le linguiste du français, ces multiples facettes sont précieuses. Comme le souligne un compte rendu récent, Tesnière reste étudié aujourd'hui précisément pour la fécondité de ses concepts qui « jouent encore en syntaxe », tout comme Chomsky a fourni un cadre dont les successeurs continuent d'adapter les principes aux langues naturelles, et Martinet a légué une grille d'analyse toujours pertinente en didactique.

En guise de conclusion, on peut affirmer que l'analyse syntaxique du français moderne se présente comme un vaste chantier interdisciplinaire, où dialoguent tradition grammaticale et innovation formelle. Les formes d'analyse issues du siècle dernier se révèlent toujours pertinentes, quoique adaptées et modernisées, pour affronter les défis du XXI^e siècle – qu'il s'agisse d'enseigner efficacement la grammaire à des publics variés, de traiter automatiquement des masses de textes en français, ou de contribuer à la théorie linguistique générale depuis le cas du français. La syntaxe française, forte de ces apports théoriques multiples, demeure ainsi un domaine vivant, ancré dans la scholarité linguistique mais ouvert sur des applications concrètes. Une telle synergie entre forme et fonction, entre théorie et pratique, est sans doute l'héritage le plus précieux légué par des générations de syntaxiciens du français. C'est également une invitation à poursuivre les recherches en intégrant les nouvelles données (corpus oraux, français des médias, etc.) et en maintenant ce dialogue entre approches, condition d'une compréhension globale de la phrase française dans toute sa subtilité.

BIBLIOGRAPHIE

- Arrivé, M. (1969). *Les Éléments de syntaxe structurale de Lucien Tesnière*. *Langue française*, 1, 36–40. DOI: 10.3406/lfr.1969.5302
- Bidaud, S. (2022). *Compte rendu de Neveu & Roig (2022) : L'œuvre de Lucien Tesnière – Lectures contemporaines*. *Historiographia Linguistica*, 49(1), 154–161. DOI: 10.1075/hl.00098.bid

- Charnet, C. (1998). *Le correcteur grammatical : un auxiliaire efficace pour l'enseignant ? Quelques éléments de réflexion*. ALSIC, 1(2), 103–114. DOI: 10.4000/alsic.1494
- Granfeldt, J. (2004). *Domaines syntaxiques et acquisition du français langue étrangère : l'exemple du DP*. Acquisition et Interaction en Langue Étrangère, 21, 47–84. DOI: 10.4000/aile.1726
- Guérin, F. (2009). *Les fonctions syntaxiques dans la théorie fonctionnaliste d'André Martinet*. La Linguistique, 45(2), 81–86. DOI: 10.3917/ling.452.0081
- Kabano, A. (2000). *Le destin de la théorie syntaxique de Lucien Tesnière (1893–1954)*. Historiographia Linguistica, 27(1), 103–126. DOI: 10.1075/hl.27.1.07kab
- Khalifa, J.-C. (2019). *Les questions en grammaire générative*. Corela, HS-29. DOI: 10.4000/corela.8648
- Neveu, F., & Roig, A. (Éds.). (2022). *L'œuvre de Lucien Tesnière : Lectures contemporaines*. Berlin & Boston : De Gruyter. DOI: 10.1515/9783110715118
- Poibeau, T. (2019). *Le traitement automatique des langues : tendances et enjeux*. Lallies, 39, 7–65. DOI: 10.4000/1231f
- Ruwet, N. (1991). *À propos de la grammaire générative : quelques considérations intempestives*. Histoire Épistémologie Langage, 13(1), 109–132. DOI: 10.3406/hel.1991.2326